



Propositions de quotas 2017 : Incompréhension et colère des pêcheurs français

Les pêcheurs français, à ce moment de l'année, sont toujours un peu inquiets à l'approche de la tenue du Conseil des Ministres des pêches qui définit les TAC et quotas. Cette année, leurs inquiétudes sont d'autant plus vives que les propositions de la Commission européenne pour les TAC et quotas de 2017 les laissent perplexes, suscitent leur incompréhension, voire, les révoltent.

En effet, alors que la Commission européenne félicite les représentants des pêcheurs français, lors de leurs déplacements à Bruxelles ou à l'occasion de rencontres avec certains Comités Régionaux des Pêches Maritimes ou Organisations de producteurs, pour le virage vers une pêche responsable et durable qu'ils ont su prendre, elle ne semble pas vouloir pour autant tenir compte des programmes scientifiques français qui ont permis d'affiner les diagnostics scientifiques et permettre des nouvelles approches de gestion.

Pourtant, en s'engageant dans des campagnes et des programmes scientifiques, des expérimentations pour une meilleure sélectivité, les pêcheurs français ont fait preuve d'ouverture, ont montré leur sens des responsabilités, mais aussi leur proactivité en finançant et en participant à des projets scientifiques tels que SMAC (sole Manche Est), BARGIP (bar) ou Celselect (sélectivité). Ils ont par ailleurs travaillé à des mesures de gestion contribuant à limiter l'effort de pêche et les captures (par exemple sur la sole Manche Est, le bar, la sole du golfe de Gascogne, la coquille Saint-Jacques...).

Alors que le nombre de stocks au RMD s'accroît et que les tendances sont encourageantes sur un certain nombre de stocks pour 2020 (Sole du golfe de Gascogne, églefin de la mer celtique, cabillaud mer du Nord), les pêcheurs français n'ont toutefois pas le sentiment, d'une part, d'être entendus et, d'autre part, que leurs efforts soient récompensés.

A titre d'exemples, ne seront évoqués que quelques-unes des propositions de la Commission européenne qui posent problème :

- Alors que les pêcheurs demandent, depuis 2012, un plan de gestion communautaire avec une mise sous TAC pour le bar en zone Nord, les propositions vont générer une augmentation des rejets sans bénéfice pour l'espèce et se feront au détriment de la profession.
- Les propositions relatives au bar de la zone Sud ne tiennent aucunement compte du calendrier d'activité et des réalités du métier d'une part, et viennent, d'autre part, contrarier les discussions en cours.
- Enfin, pour la sole Manche Est, alors qu'une règle de gestion a été fixée au sein du Comité consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) et validée par le CSTEP, les propositions suscitent l'incompréhension de la profession voire attisent un esprit de révolte chez certains.

Une frustration est d'autant plus palpable que certains (y compris les acteurs de la pêche récréative) ne se sont pas inscrits dans la même dynamique, ne se sont pas engagés dans des actions similaires, utilisent des engins décriés, promeuvent un certain immobilisme ou se sont contentés de poursuivre leurs pêches en ne respectant pas la réglementation, notamment les quotas.

Le CNPMEM a donc appelé l'attention du Secrétaire d'Etat en charge de la Pêche, M. Vidalies, afin que les efforts consentis par l'ensemble des pêcheurs français et de toutes les structures professionnelles qui les accompagnent soient pris en compte pour conforter un tissu socio-économique fort, uni et structuré le long du littoral français.

Paris, le 25 novembre 2016

Contact : Hubert CARRE, Directeur Général, 06 80 60 37 62

